

COMPTE RENDU De la séance du Conseil Municipal Du mardi 24 juin 2025

Le vingt-quatre juin deux mille vingt-cinq à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué le dix-sept juin deux mille vingt-cinq, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de Mme Karine BENDJEBARA-BLAIS, Maire

Membres en exercice : 29

PRESENTS : Mme BENDJEBARA-BLAIS, Maire,
M. SOUCASSE, Mme MATARD, MM. DEMANDRILLE, TRANCHEPAIN, Mme UNDERWOOD, M. MICHEZ, Adjoints au Maire,
Mme BENDJEBARA, M. JULIEN, Mme DE CASTRO MOREIRA, M. FOLLET (à partir du dossier n°038/2025), Mme DARTYGE, MM. TALBOT, MARAIS, LEDÉMÉ, Mmes DUBOURG, VAN DUFFEL, M. BUREL, Conseillers Municipaux,

ABSENTS ET EXCUSES :

Mme LALIGANT, Adjointe au Maire,
M. MASSON, Mme ECOLIVET, MM. BECASSE, MICHEL, Mme CREVON, M. DAVID, Mme CHEVALLIER, M. BORDRON, Mme SENTUNE, M. DE PINHO, Conseillers Municipaux,

AVAIENT DELEGATIONS : Mme MATARD (pour Mme LALIGANT), Mme BENDJEBARA-BLAIS (pour M. MASSON), Mme DE CASTRO MOREIRA (pour Mme ECOLIVET), M. SOUCASSE (pour M. BECASSE), Mme DARTYGE (pour Mme CREVON), M. JULIEN (pour M. DAVID), M. DEMANDRILLE (pour M. FOLLET) (pour les dossiers 036/2025 et 037/2025), M. TALBOT (pour Mme SENTUNE), Mme DUBOURG (pour M. DE PINHO)

M. Michel TALBOT a été désigné secrétaire de séance.

Ordre du jour

- Communication au Conseil Municipal des décisions prises par le Maire en application de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

Délibérations

N°036-2025 – Actualisation des tarifs de la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure (TLPE) au 1^{er} janvier 2026

RAPPORTEUR : Gérard SOUCASSE

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a approuvé l'actualisation des tarifs de la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure (TLPE) au 1^{er} janvier 2026

N°037-2025 – Approbation du rapport de la CLETC du 12 mai 2025 relatif au transfert de la piste d'athlétisme (à SOTTEVILLE LES ROUEN)

RAPPORTEUR : Gérard SOUCASSE

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a approuvé l'approbation du rapport de la CLETC du 12 mai 2025 relatif au transfert de la piste d'athlétisme (à SOTTEVILLE LES ROUEN)

N°038-2025 – Fixation des durées d'amortissement M57, ajout des natures 21572, 215741 et 21578

RAPPORTEUR : Gérard SOUCASSE

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a approuvé la fixation des durées d'amortissement M57, ajout des natures 21572, 215741 et 21578

N°039-2025 – Fêtes et cérémonies, dépenses à imputer au compte 6232

RAPPORTEUR : Gérard SOUCASSE

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a approuvé les fêtes et cérémonies, dépenses à imputer au compte 6232

N°040-2025 – Modification n°2 du Tableau des Effectifs Budgétaires

RAPPORTEUR : Karine BENDJEBARA-BLAIS

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a approuvé la modification n°2 du Tableau des Effectifs Budgétaires

N°041-2025 – Contrat Etudiant de Saint Aubin, dispositif pour l'année universitaire 2025/2026

RAPPORTEUR : Stéphane DEMANDRILLE

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a approuvé le Contrat Etudiant de Saint Aubin, dispositif pour l'année universitaire 2025/2026

N°042-2025 – Création d'un groupement de commandes avec le CCAS pour les marchés de location-entretien des vêtements de travail

RAPPORTEUR : Patricia MATARD

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a approuvé la création d'un groupement de commandes avec le CCAS pour les marchés de location-entretien des vêtements de travail

N°043-2025 – Désignation d'un membre du Conseil Municipal pour la délivrance d'une autorisation d'urbanisme suite à une demande déposée par Madame le Maire en son nom personnel

RAPPORTEUR : Gérard SOUCASSE

Le Conseil Municipal, à l'unanimité (Madame le Maire ne prend pas part au vote), a approuvé la désignation d'un membre du Conseil Municipal pour la délivrance d'une autorisation d'urbanisme suite à une demande déposée par Madame le Maire en son nom personnel

N°044-2025 – Délégations au Maire en application des articles L. 2122.22 et L. 2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales, modification de la délibération en date du 23 mai 2020

RAPPORTEUR : Gérard SOUCASSE

Le Conseil Municipal, à l'unanimité (Madame le Maire ne prend pas part au vote), a approuvé la modification de la délibération en date du 23 mai 2020, des délégations au Maire en application des articles L. 2122.22 et L. 2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales